

## Direction des Ressources Humaines

74 allée de Beauport  
CS 90304  
84278 Vedène Cedex  
Tél. : 04.90.32.91.07 - Fax : 04.90.32.06.82

Monsieur Floréal Pinos  
  
340 Rue Cité d'Endrausse  
  
34400 LUNEL

**A l'attention de Floréal Pinos**

Vedène, le 14 octobre 2011

### Objet : votre courrier du 08 octobre 2011

N/Réf. : DRH/JP/JC n°11-100

V/Réf. :

LRAR 2C D38 324 6584 9

Monsieur le délégué syndical central,

Je fais suite à votre courrier du 08 octobre 2011 relatif au courrier adressé par l'IPSEC aux salariés de notre société.

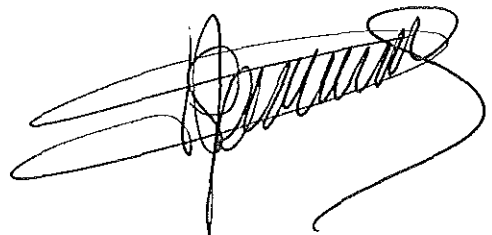
Comme évoqué lors du CCE du 04 octobre, je vous confirme que la société a choisi l'IPSEC pour gérer le contrat Frais de soins de santé et vous rappelle que s'agissant d'un contrat collectif obligatoire, ce dernier s'impose à l'ensemble des salariés, ces derniers étant libres dans le choix des garanties souhaitées.

Je vous confirme que toute l'information nécessaire a été donnée aux salariés pour leur permettre de faire leur choix, et qu'en cas de doute, ils peuvent interroger soit ASF, soit l'IPSEC. Un dispositif a été mis en place pour justement aider les salariés dans leur démarche.

Concernant les tarifs, ils seront très prochainement communiqués aux salariés par l'IPSEC. Je ne doute pas que vous ayez fait cette demande avec la même insistance auprès de Viazimut, qui à ma connaissance n'a pas non plus encore informé les salariés des tarifs pour 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué syndical central, l'expression de mes salutations distinguées.

Josiane COSTANTINO  
Directrice des Ressources Humaines



### Autoroutes du Sud de la France

9, place de l'Europe - 92851 Rueil-Malmaison cedex  
Tél. : + 33 (0)1 72 71 90 00 - www.asffr

Société anonyme au capital de 29 343 640,56 euros  
RCS Nanterre 572 139 996 - APE 5221Z - Id. TVA FR 53 572 139 996